

## Attestation d'Assurance

### Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D, dont le siège social est sis 87 rue de Richelieu 75002 PARIS, atteste que

A.E.I. ALLIANCE DES EXPERTS DE L'IMMOBILIER  
15 RUE DU PRANET  
ZA DU VELARD 2  
71370 OUROUX SUR SAONE

a souscrit auprès d'elle sous le n° 49 022 209 un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictées par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

Amiante: Constat vente . Constat avant travaux ou démolition .Diagnostic Technique Amiante (DTA) . Contrôle Périodique Amiante.  
Plomb: Constat de Risques d'Exposition au Plomb (CREP) . Diagnostic du Risque d'Intoxication par le Plomb (DRIP) . Recherche de plomb avant travaux .  
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)  
Diagnostic Termites – Etats parasitaires  
Contrôle des Installations de Gaz  
Contrôle des Installations Electriques  
Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité du travail)  
Expertise sur les installations d'assainissement autonome collectif et non collectif  
Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT)  
Diagnostic Monoxyde de Carbone  
Pollution de sols  
Etat de conformité des piscines  
Loi Carrez  
Diagnostic métrage habitable Loi Boutin  
Prêts conventionnés – Prêts à taux zéro – Normes d'Habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier)  
Etat des lieux locatifs  
Détermination des millièmes de copropriété  
Diagnostic technique SRU  
Etude thermique réglementaire (RT 2005 - RT 2012)  
Réalisation de bilans thermiques par:  
Thermographie infrarouge  
Infiltrométrie

**Garantie RC Professionnelle : 500 000 € par sinistre et par année d'assurance.**

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables à l'assuré le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité. Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 20 décembre 2016  
Pour la Compagnie Allianz I A R D, et par délégation

